

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N° 491

présenté par

M. Tan, M. Gouttefarde, M. Grau, M. Batut, M. Fiévet, Mme Vanceunebrock, Mme Krimi,
M. Testé et Mme Gipson

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.